Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2017

CONVENTION DE PARTENARIAT 2017

Entre

La Ville du Bouscat

Représentée par Monsieur Patrick BOBET, Maire de la ville du Bouscat, Hôtel de Ville - Place Gambetta, 33110 Le Bouscat D'une part,

Et

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi Coop'Alpha et Coop&Bât

Dont les sièges sociaux se situent au 1, avenue de la Libération, 33310 Lormont Représentée par Karine LABAT-PAPIN, Gérante de Coop'Alpha, Et Yannick PUISSET, Gérant de Coop&Bât, dûment habilités aux fins de la présente, D'autre part,

Article 1 - Objet

Dans le cadre de sa mission de développement économique, la Ville du Bouscat s'est engagée à favoriser toute initiative ayant pour objet la création et le développement d'activité sur son territoire. Considérant que les Coopératives d'Activité et d'Emploi Coop'Alpha et Coop&Bat sont des dispositifs sécurisant la création et le développement des entreprises, un partenariat a été conclu.

La présente convention a pour objet de définir la collaboration du partenariat entre la ville du Bouscat et les CAE Coop'Alpha et Coop&Bât afin de mettre en place des interventions sur la commune du Bouscat visant l'information, la formation, l'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise en coopérative ainsi que la sécurisation du parcours entrepreneurial.

Article 2 - Obligations / Engagements

La ville du Bouscat s'engage pendant la durée de la convention à :

- mettre à disposition des coopératives une salle de réunion et un bureau équipés pour recevoir le public (téléphone, ordinateur, imprimante, vidéoprojecteur...);
- orienter les porteurs de projets souhaitant être formés aux compétences entrepreneuriales ou être accompagnés dans leur démarche de création d'activité;
- afficher et mettre à disposition leur documentation dans les espaces ressources de la Ville (accueil de la Mairie, le BIJ, la Source...);
- communiquer auprès des partenaires sur les interventions des CAE;
- relayer ses événements sur tout support de communication : site internet, BouscatMag, newsletter...

Les coopératives Coop'Alpha et Coop&Bât s'engagent pendant la durée de la convention à :

- animer une réunion d'information collective trimestrielle à l'attention des demandeurs d'emploi ;
- organiser un work shop (atelier thématique) et un happy'coop (portes ouvertes);
- tenir sur l'année 8 permanences afin d'accueillir les porteurs de projet et évaluer leur projet ;
- proposer un accompagnement de proximité aux entrepreneurs-salariés du territoire ;
- compléter les outils statistiques du service développement économique de la ville;











- participer aux événements de la création d'entreprise sur le territoire ;
- faire apparaître la participation de la commune du Bouscat dans ses supports de communication.

Au cours de l'année, toute autre demande d'intervention pourra être étudiée dans le cadre du développement du partenariat.

Article 3 - Suivi et évaluation

Pour réaliser un suivi des actions menées, il est prévu en 2017 :

- · un bilan intermédiaire courant septembre ;
- un rapport qualitatif et quantitatif des actions menées fin décembre.

Article 4 - Participation financière

Dans le cadre de ces interventions sur l'année 2017, la Ville soutient financièrement les coopératives à hauteur de 2000€.

Un versement de 50% du montant total de la participation interviendra suite au bilan intermédiaire. En fin d'année, le solde du montant total de la participation (50% restant) sera versé après le bilan qualitatif et quantitatif des actions menées.

Article 6 - Durée et fin de la convention

La présente convention est conclue par les parties à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2017. Il peut y être mis fin par l'une ou l'autre partie, à charge pour celle-ci d'en prévenir l'autre avec un préavis d'un mois.

Au regard des résultats et du bilan, les actions pourront se poursuivre dans le cadre d'une nouvelle convention dont les conditions pourront être réétudiées.

Fait au Bouscat, le __ mars 2017.

La CAE Coop'Alpha
Représentée par Mme LABAT-PAPIN
Gérante de la CAE

La CAE Coop&Bât Représentée par M. PUISSET Gérant de la CAE **La Ville du Bouscat**Représentée par M. BOBET
Maire de la ville du Bouscat









